



Procès-verbal Réunion du Conseil Communautaire
Le 23 février 2026 à 20h30 - Freix Anglards

L'ordre du jour sera le suivant :

Décisions du Président :

- Vote des CFU 2025 (budget principal et budgets annexes) - sous réserve traitement DGFIP
- Avenants Longayroux
- Maison à Salers
- Maison Chambon-Domaine du Fau
- Décisions modificatives

Développement économique :

Attribution des aides économiques

Tourisme :

- Longayroux : convention d'entretien des espaces verts avec la commune de Pleaux
- Longayroux : attribution DSP base de loisirs
- Longayroux : attribution DSP camping
- Longayroux : installation d'un système de vidéo protection sur la base de loisirs et le camping
- Randonnée : attribution du marché d'entretien et balisage 2026

Assainissement :

- Attribution du marché de travaux – St Martin Valmeroux
- Demandes de subvention Agence de l'eau Adour-Garonne (lot 1 et 2)

Gémapi :

- AMO et structuration du syndicat

Calendrier
QUESTIONS DIVERSES

Le vingt-trois février deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée en date du 9 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des fêtes – Freix Anglards), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : NADINE ANTIGNAC, SUZANNE AUSSET, MARC BENECH, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, MICHEL CONSTANT, MICHEL DELMAS, FRANCOIS DESCOEUR, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER (SMV), AGNES GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, CLAUDE RIBEYROTTE, ALBERT ROCHETTE, MARC SEPCHAT, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE,

Représentés : JEAN-LOUIS DAPON représenté par FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS Représenté par Jean-Michel PARRA, STEPHANIE GAILLARD représentée par MARTINE PANI, JEAN-CLAUDE REBEYRE représenté par JEAN-PIERRE CINQUALBRES,

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, EMILIE BROQUERIE, GERARD CHANCEL, OLIVIER CHATEAU, JACQUES DELSUC, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, MENNESSON PIERRE

NUMERO	OBJET
DECC_2026_016	GEMAPI - AMO et Structuration des syndicats
DECC_2026_017	Approbation de l'avenant n°1 à la convention du Pacte Territorial France Rénov (PIG) - Période 2025-2027
DECC_2026_018	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - Validation de dossier
DECC_2026_019	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - validation de dossier
DECC_2026_020	TOURISME : Attribution de la délégation de service public de la base de loisirs de Longayroux
DECC_2026_021	TOURISME : Attribution de la délégation de service public du camping de Longayroux
DECC_2026_022	TOURISME : attribution du marché d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée 2026
DECC_2026_023	TOURISME : convention avec la commune de Pleaux pour l'entretien de la base de loisirs de Longayroux
DECC_2026_024	TOURISME : Installation d'un système de vidéo protection sur le site de Longayroux
DECC_2026_025	ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Travaux de mise en conformité de l'assainissement du Bourg de Saint-Martin-Valmeroux
DECC_2026_026	ASSAINISSEMENT COLLECTIF: Demandes de subvention concernant l'opération des Travaux de mise en conformité de l'assainissement du Bourg de Saint-Martin-Valmeroux : au CD15 au titre du Contrat Cantal Développement et à l'Agence de l'eau Adour Garonne

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Martine PANI est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu de séance en date du 26 janvier 2026, à l'unanimité.

Monsieur Patrice FALIES souhaite prendre la parole en début de séance, « Je suis ravi d'accueillir les membres du Conseil Communautaire à Freix Anglards, qui plus est, au sein de la nouvelle salle polyvalente. C'est la première fois qu'un conseil Communautaire se déroule à Freix Anglards. Je reprendrais la parole en fin de séance ».

DECISIONS DU PRESIDENT

(Informations, sujet ne nécessitant pas de délibération)

Finances : Vote des comptes administratifs

Monsieur le Président expose que compte tenu de la fermeture d'HELIOS qui s'éternise depuis quelques temps, la Communauté de communes ne peut pas voter les comptes administratifs de la collectivité. En accord avec Monsieur Nevado le vote sera fait autour du 4 mai après l'installation des nouveaux conseillers communautaires, en même temps que les budget primitifs 2026 de la collectivité par la prochaine instance.

Avenants Longayroux

Monsieur le Président expose au conseil communautaire les avenants au marché de travaux pour Longayroux.

Lot 05 : couverture étanchéité zinguerie (entreprise titulaire : SARL Ritou)

Base de loisirs : travaux d'évacuation des eaux pluviales, couvertines et bavettes

Montant en + 6 427,00 € HT

Camping : travaux d'évacuation des eaux pluviales

Montant en - 7 207,58 € HT

→ Nouveau montant du marché : 168 946,62 € HT

Lot 06 : menuiseries extérieures (entreprise titulaire : SARL Serrat Cantalu)

Base de loisirs : organigramme des clés + 2 stores extérieurs terrasse

Montant en + 10 740,00 € HT → Nouveau montant du marché : 127 590,00 € HT

Lot 07 : menuiseries intérieures (entreprise titulaire : Hubert Joanny)

Base de loisirs : fourniture et pose étagères arrière bar + porte cuisine

Montant en + 5 321,00 € HT → Nouveau montant du marché : 179 288,79 € HT

Lot 08 : cloisons isolation faux plafonds peinture (entreprise titulaire : SAS Delpon)

Camping : plafonds logements

Montant en + 2 500,00 € HT → Nouveau montant du marché : 249 371,40 €

Lot 14 : équipements cuisine (entreprise titulaire : EquipFroid)

Base de loisirs : étagères cuisine + armoire frigo bar

Montant en + 2 945,00 € HT → Nouveau montant du marché : 86 690 € HT

Les membres du Conseil communautaire prennent acte des nouveaux montants de marché relatif à Longayroux.

Avenant au mandat de vente des anciens locaux situés à Salers

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire le nouveau prix de vente des locaux de la Communauté de Communes à Salers

Le Prix initial était fixé à 164 000 € frais d'agence inclus (6 %)

Un nouveau prix a été établi à hauteur de 149 500 € frais d'agence inclus soit 141 038 € net vendeur.

Maison Chambon- Signature devis toiture

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire qu'il a signé un devis d'un montant de 6 144 € TTC à l'entreprise RITOU pour des travaux de toiture à la Maison du Domaine du Fau, pour laquelle une déclaration d'assurance est en cours.

De plus Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du viager signé avec M et Mme Chambon, les travaux d'entretien sont à la charge de la Communauté de Communes.

Décision modificative N°3 sur le budget assainissement – correction pour erreur matérielle

Monsieur le Président expose la correction de la décision modificative N°3 sur le budget assainissement de la collectivité.

SECTION D'EXPLOITATION

COMPTE	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
706129	Autres redevances	+ 6 000 €	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	– 3 000 €	
6541	Créances admises en non-valeur	– 3 000 €	
TOTAL		0 €	0 €

Décision modificative N° 1 Budget GEMAPI

Monsieur le Président expose la nécessité d'avoir pris une décision modificative sur le budget GEMAPI afin de pouvoir payer le personnel :

Dépenses de fonctionnement	
6215 personnel affecté :	291.00€
6291 Frais d'affranchissement :	-291.00€
6288 Autres services extérieurs :	-1 362.00€
7391118 Autres Restitution dégrèvement :	1 362.00€
TOTAL :	0.00 €

Dépose d'un dossier de demande de subvention à la région

Monsieur le Président expose que dans le cadre du Contrat Région Investissement une subvention à hauteur de 300 000 € a été demandée pour l'opération « Longayroux ».

Les membres du conseil communautaire prennent acte des décisions du Président exposées ci-dessus.

ECONOMIE**Dossier soutien investissement économique**

Monsieur le Président expose que deux dossiers sont proposés au Conseil Communautaire :

Entreprise	Porteur de projet	Activité	Commune	Type de projet	Montant HT	Taux aide CCPS	Montant aide HT
GARAGE DE LA GARE	Mme LAMOTTE	Garage automobile	Saint-Illide	Acquisition valise diagnostic	9 380,55	8%	750,44 €
GENESTAL	M. GENESTAL	Menuiserie	Ally	Acquisition élévateur	150 000,00	8%	5 000 €
TOTAL							5 750,44 €

Monsieur le Président rappelle que grâce à l'attribution de l'aide économique de la Communauté de Communes ces deux projets pourront être éligibles à un cofinancement LEADER comme suit :

- Garage de la Gare : 3 001,76 €
- Menuiserie GENESTAL : 20 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution des deux aides au soutien économique présentées ci-dessus,
- Autorise le Président à mettre en œuvre ses décisions.

TOURISME**Longayroux - convention d'entretien des espaces verts avec la commune de Pleaux**

Monsieur le Président rappelle la mise à disposition par la commune de Pleaux des terrains sur lesquels la CCPS a aménagé la base de loisirs

Ce Site est accessible au public toute l'année, en dehors des périodes d'exploitation de l'établissement. Ce site nécessite un entretien annuel des espaces verts et cette mission ne peut pas reposer intégralement sur le futur exploitant

Il a été convenu d'organiser l'entretien du site entre La CCPS et la commune de Pleaux selon la répartition suivante :

- ➔ Entretien en début et fin de saison : assuré par les services techniques de la commune
- ➔ Elagage des arbres et taille des haies : pris en charge par la CCPS
- ➔ Entretien mai-septembre, soit 8 à 12 passages : pris en charge à 50/50 par la CCPS et la commune.

Il est prévu la rédaction d'une convention pour entériner cette répartition pour une durée de 6 ans, correspondant à la durée de la Délégation de Service Public.

Monsieur le Président expose qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider cette convention et d'autoriser le Président à la signer, Monsieur Marc Sepchat précise que la Commune de Pleaux a déjà délibéré sur ce sujet.

Monsieur le Président rajoute que pour ce qui concerne la baignade, le coût de la surveillance de la baignade assurée par un BNSSA sera également partagé avec la commune de Pleaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'entretien des espaces verts avec la Commune de Pleaux,
- Autorise le Président à signer cette convention.

Longayroux - attribution DSP base de loisirs

Monsieur le Président rappelle la consultation du 21 juillet au 17 octobre 2025 pour la DSP relative à la base de loisirs de Longayroux.

L'ensemble des documents relatifs à cette Délégation de Service Public a été envoyés aux conseillers communautaires

Une seule offre émanant de la SCIC Animations Sports Loisirs Jeunesse (Mauriac) a été reçue.

Monsieur le Président rappelle les missions attendues :

- ❖ Le développement commercial du site,
- ❖ L'entretien et la maintenance durant toute l'année de l'ensemble des ouvrages (biens immobiliers et mobiliers), équipements et installations nécessaires à l'exécution du service,
- ❖ Les financements afférents puis l'exploitation et la gestion de la base de loisirs,
- ❖ L'accueil et l'organisation d'évènements ludiques,
- ❖ La sécurité des personnes et usagers de la base de loisirs.

La Durée de la DSP est de 6 ans à compter du 1^{er} avril 2026.

Pour ce qui concerne la Redevance, elle est établie comme suit :

- ❖ Part fixe : 2 000 € / an
- ❖ Part variable : 30% du bénéfice

Avec l'instauration d'une clause de revoyure tous les deux ans pour réexaminer le contrat

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir la candidature de la SCIC ASLJ pour l'exploitation de la base de loisirs de Longayroux.

Monsieur Marc SEPCHAT complète les propos de Monsieur le Président et souhaite présenter le bilan des travaux pour la base nautique.

Le coût total des travaux avec la maîtrise d'œuvre est établi à 2 052 628.01 €
avec un montant des avenants négatifs de : -2 308.53 €
soit un nouveau montant HT de : 2 050 319.48€.

Monsieur Marc Sepchat tient à remercier Madame Cécile RIGALL pour le suivi des chantiers (financier et humains) et le sérieux apporté dans la gestion de ce dossier.

Monsieur Christian FOURNIER intervient pour demander la part de financement de ce dossier, Monsieur Marc SEPCHAT compète avec un financement de plus de 50%, Monsieur le Président précise que de mémoire les subventions représentent 54% du coût des travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient la candidature de la SCIC ASLJ pour l'exploitation de la base de loisirs de Longayroux,
- Autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette Délégation.

Longayroux - attribution DSP camping

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire la rallonge de la phase de consultation pour la DSP du camping de Longayroux jusqu'au 28 novembre 2025.

3 offres ont été reçues pour le camping :

- La société FRERY : courrier de désistement le 22/10
- M. & Mme GILLOT : offre répondant aux critères de consultation
- MM. DELBAERE et MEDINA & Mme BILLON : offre ne répondant pas aux critères de consultation

Une phase de négociation a été lancée avec les époux GILLOT avec un rappel des missions attendues :

- Assurer la réalisation et le financement des investissements,
- Réaliser l'exploitation courante, à travers la gestion administrative, technique, promotionnelle, commerciale et financière des équipements en ce compris la réservation, ainsi que la formation du personnel,
- Effectuer l'entretien, les contrôles et le nettoyage des bâtiments ainsi que la maintenance de l'ensemble du site et des équipements,
- Accueillir les clients et usagers du camping, de garantir leur sécurité, d'organiser et de coordonner les activités ludiques et de loisirs proposées sur le site,
- Assurer l'animation des équipements et la communication vers les clientèles du camping, de développer des synergies entre les différentes offres d'activités existantes sur le territoire intercommunal et à proximité, comme la base de loisirs.

Monsieur le Président expose que Monsieur et Madame Gillot sont venus plusieurs fois pour exposer leurs projets, la DSP est d'une durée de 17 ans à compter du 1^{er} mars 2027, et la redevance comprend :

- Part fixe : 4000 € / an
- Part variable : 6% du chiffre d'affaires

Monsieur le Président rajoute que c'est un très beau camping équipé en terrain nu de 90 emplacements sur lesquels les groupes n'investissent pas, cela n'est pas assez grand pour eux, et ils doivent porter la création des investissements en sus.

Monsieur Marc Sepchat complète en précisant que l'objectif de Monsieur et Madame Gillot est le rachat du camping à terme, nous avons ressenti une véritable démarche.

Ce couple est porteur d'un projet et ils bénéficient d'une bonne expérience. Ils étaient déjà en DSP pour un camping et une base de loisirs dans le Lot et Garonne que la collectivité a souhaité reprendre pour réaliser un camping-car parc d'où leur candidature pour Longayroux.

Il convient d'instaurer d'une clause de revoyure tous les deux ans pour réexaminer le contrat, tout en prévoyant le Phasage des investissements validé avec eux comme suit :

	Nbre tentes lodges	Nbre chalets HLL
Phase 1 : année d'ouverture	1	3
Phase 2 : année N+3	2	25
Phase 3 : année N+8	3	12
TOTAL	6	40

La part de marge de manœuvre pour l'investissement est réduite pour la Communauté de Communes, l'expérience avec les DSP peut-être compliquée.

Monsieur Marc SEPCHAT rajoute que l'on espérait un investissement plus important au départ mais que ce couple fait preuve de sérieux et que les retours sur eux sont positifs, il faut porter 1.8 millions d'investissement, c'est pour cela que le phasage est prudent. Des crédits émanant de la Région pour des chalets HLL doivent normalement être mis en route.

Monsieur Louis CHAMBON explique que l'on est dans une phase raisonnée et raisonnable, les grands groupes n'ont jamais répondu, ils cherchent des campings avec plus d'emplacement pour assurer une rentabilité immédiate. On n'est pas sûr que l'on avait imaginé au départ la philosophie du projet est aujourd'hui différente.

Monsieur Christian FOURNIER souhaiterait plus d'informations sur ce couple, âge et expérience il précise également qu'avec 3 HLL il est difficile de vivre de cette activité. De plus ce projet paraissait démesuré mais la réalité le rattrape, la réaction est saine il fallait diminuer un peu mais le développement sur autant d'années semble difficile.

Monsieur Louis CHAMBON complète sur les informations concernant M et Mme GILLOT qui doivent avoir entre 35 et 40 ANS avec une expérience significative sur un camping. De plus l'exploitation se fera à deux sans charges de personnels supplémentaires, le camping-car est à développer notamment sur les emplacements nus viabilisés.

L'investissement est à étaler, aujourd'hui on n'a pas porté les HLL avec un report de 1.8 millions d'investissement, « on n'est pas sûr de la même force de frappe ».

Monsieur Christian FOURNIER précise que cela est plus sain.

Monsieur Marc SEPCHAT rajoute que ce nouvel appel à projet de la Région sur les HLL doit intervenir ce qui permettra de conduire un plan comptable raisonné.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, avec 34 voix pour et une abstention (Michel DELMAS) :

- Décide de retenir la candidature de Monsieur et Madame GILLOT pour l'exploitation du camping de Longayroux, dans le cadre d'une délégation de service public, aux conditions exposées,
- Autorise le Président à signer les actes et décisions correspondants à la mise en œuvre de cette décision.

Longayroux – installation d'un système de vidéo protection

Monsieur le Président expose que compte tenu de leur isolement, les sites de la base de loisirs et du camping de Longayroux seront dotés d'un système de vidéo protection afin de :

- Protéger les bâtiments et leurs abords, notamment en période de fermeture hivernale
- Assurer la surveillance du matériel nautique et des installations, notamment de l'aqua-parc en dehors des périodes d'ouverture

Les images pourront être retransmises en temps réel ou différé grâce au stockage sur un serveur pendant 30 jours. Ce système de vidéo protection doit faire l'objet d'une autorisation des services de la Préfecture et d'une déclaration à la CNIL.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de valider l'installation d'un système de vidéo protection sur les sites de la base de loisirs et du camping de Longayroux et d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'installation d'un système de vidéo protection sur les sites de la base de loisirs et du camping de Longayroux,
- Autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires.

Randonnée – attribution du marché d'entretien / balisage 2026

Monsieur le Président expose la consultation sans publicité ni mise en concurrence réalisée du 05 janvier au 06 février 2026 pour les marchés d'entretien et de balisage pour 2026.

Cette consultation concerne 3 lots :

- 1- Secteur Nord-Est
- 2- Secteur Ouest
- 3- Secteur Sud-Est

3 offres reçues :

- Bellevue Paysages pour le lot 1

- Pierre-Eric VERGNE pour le lot 2
- ESAT d'Anjoigny pour le lot 3

avec les montants suivants :

entreprises	2025	2026
Lot 1 (Bellevue Paysages)	15 042,46 € HT	19 125,00 € HT
Lot 2 (P-E Vergne)	18 900,00 €	18 900,00 €
Lot 3 (ESAT Anjoigny)	6 370,72 € HT	6 370,72 € HT
TOTAL	40 313,18 € HT	44 395,72 € HT

Monsieur Patrice FALIES expose qu'il serait judicieux à la prochaine mandature de reprendre le dossier.

Monsieur Louis CHAMBON explique que ce projet est effectivement à remettre à plat, Loïc Roussel agent de la collectivité a commencé un travail de recensement sur la charte signalétique, l'harmonisation et les entretiens à réaliser.

Le coût de fonctionnement de l'entretien des chemins de randonnées augmente et plusieurs questions se posent : faut-il garder tous les chemins ? Si l'on prend l'exemple de Saint-Bonnet de Salers le chemin de randonnée balisé emprunte 80% de route cela est-il pertinent ?

C'est un produit phare pour la Communauté de Communes du Pays de Salers, qui est soumis à plusieurs interventions différentes, le randonneur veut des choses précises : début et fin du chemin de randonnée, nombre de Kms et temps nécessaires. Connaître l'articulation et les responsables de l'entretien ou du balisage n'a pas d'importance pour le randonneur.

Monsieur Jean-Marie FABRE précise que pour ce qui concerne l'entretien si l'on valide le fait de ne faire qu'un passage par an il est nécessaire de réaliser cet entretien le plus tard possible après le 20 mai sinon un deuxième passage est nécessaire.

Monsieur Louis CHAMBON rappelle que les chemins de randonnée qui concerne la Pastourelle doivent être entretenus avant le 8 mai.

Monsieur Jean-Marie FABRE expose qu'une tonte avant le 8 mai équivaut à perdre de l'argent, l'herbe repousse encore plus vite !

Monsieur Marc SEPCHAT souligne que la Pastourelle est un événement phare et qu'il n'y a pas d'autres choix que d'intervenir avant le 8 mai.

Monsieur Jean-Louis FAURE ajoute que si le chemin est fréquenté il n'y a pas d'herbes, monsieur Louis CHAMBON répond que quand on randonne on voit très souvent des chemins avec une grande hauteur d'herbes, même si je ne randonne pas beaucoup (et ça se voit) j'ai pu le constater.

Monsieur Jean-Marie FABRE rappelle que la convention doit fixer le moment du passage, on paye donc on doit pouvoir décider du bon moment.

Monsieur Louis CHAMBON propose, avec humour, à Monsieur Jean-Marie FABRE de le recruter comme garde barrière.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché aux prestataires retenus,
- Autorise le Président à signer les actes d'engagement correspondants.

ASSAINISSEMENT

Attribution marché de travaux – St Martin Valmeroux

Monsieur le Président rappelle les travaux de Mise en conformité des réseaux d'assainissement du bourg de Saint- Martin conformément au programme de travaux avec une consultation conjointe CC Pays de Salers / Commune de Saint-Martin-Valmeroux via un groupement de commandes.

Monsieur Louis CHAMBON explique qu'il voit un signe du destin pour atteindre le début de ce chantier avec Monsieur Christian FOURNIER.

Monsieur le Président rappelle le marché de travaux à procédure adaptée (MAPA) : Maîtrise d'œuvre : ACDEAU

La consultation des entreprises était en ligne sur achat public.com

Période : 11 décembre 2025 → 22 janvier 2026

L'estimation initiale des travaux (lots 1 & 2) : 575 446 € HT

Offres reçues : Lot 1 : 2 offres / Lot 2 : 3 offres

L'analyse a été réalisée par le maître d'œuvre et la commission MAPA

L'entreprise retenue (offre économiquement la plus avantageuse) est le Groupement LACOMBE / STAP 15 Lot 1 : 150 253 € HT / Lot 2 : 356 223 € HT

Contrôle des travaux avant réception

Société CITEC : 12 860 € HT

Monsieur Christian FOURNIER expose que pour le lot eau potable c'est sensiblement le même montant de travaux que pour la Communauté de Communes, autour de 500 000 €, cependant Saint Martin Valmeroux n'a aucun retour de subvention. Il a été demandé beaucoup de subvention pour la Communauté de Communes de ce fait il y aura moins pour la commune de Saint Martin. C'est une phase de travaux importante pour Saint Martin Valmeroux et une année de travaux à prévoir.

Monsieur Louis CHAMBON rappelle à Monsieur Christian FOURNIER qu'il n'y a pas de lien entre les subventions de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'assainissement et les subventions pour le lot eau potable de la Commune de Saint Martin.

Monsieur Louis CHAMBON explique que la commune de Saint Martin Valmeroux peut prétendre à 30% de subvention sur le réseau d'eau potable à condition de respecter certaines conditions obligatoires qui sont :

- la réalisation du diagnostic d'eau sur la Commune
- le remplissage des données SISPEA.

Monsieur Louis CHAMBON rappelle également à monsieur Christian FOURNIER l'aide personnelle apportée sur le montage des dossiers de subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché de travaux de Mise en conformité des réseaux d'assainissement du bourg de Saint- Martin aux groupements LACOMBE / STAP 15 (Lot 1 : 150 253 € HT, lot 2 : 356 223 € HT),
- Dit que le contrôle des travaux avant réception est attribué à la Société CITEC pour un montant de 12 860 € HT,
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagements correspondants.

Demandes de subventions Agence de l'Eau Adour-Garonne (lots 1 & 2)

Département du CANTAL - Commune de Saint-Martin-Valmeroux

Lot 1 - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du bourg de Saint-Martin-Valmeroux - Emprise aménagement

Montant Marché Lot 1

PREVISION DE FINANCEMENT

	Montant € HT	AE	DETR	Reste à charge du maître d'ouvrage	Reste à charge des privés
Lot 1 : Réseaux emprise aménagement bourg	131 473.00	92 031.10			0.00
A - OPERATIONS GENERALES - pour la globalité du chantier MO confondus	10 620.00	70% 7 434.00			0.00
B - RESEAUX D'EAUX USEES	120 853.00	70% 84 597.10	13 000.00	26 441.90	0.00
Mise en conformité des privés	18 780.00	50% 9 390.00			9 390.00
Montant total des travaux - € HT	150 253.00	101 421.10	13 000.00	26 441.90	9 390.00
Contrôles externes des réseaux d'assainissement avant réception	7 000.00	70% 4 900.00		2 100.00	0.00
Levés topographiques	1 700.00	70% 1 190.00		510.00	0.00
Frais de maîtrise d'œuvre (hors contrôles branchements avant travaux)	18 500.00	70% 12 950.00		5 550.00	0.00
Contrôles branchements après travaux	1 000.00	70% 700.00		300.00	0.00
TOTAL GENERAL € HT	178 453.00 €	121 161.10 €	13 000.00 €	34 901.90 €	9 390.00 €
TVA - 20%	35 690.60 €				
TOTAL GENERAL € TTC	214 143.60 €				

Montant Marché Lot 2

		PREVISION DE FINANCEMENT				
	Montant € HT	AE	DETR	FCS	Reste à charge du maître d'ouvrage	Reste à charge des privés
Lot 2 - Phase 1 : Barriades, impasses et collecteur en propriétés	148 070.00	103 649.00				0.00
A - OPERATIONS GENERALES - pour la globalité du chantier	5 310.00	70% 3 717.00				0.00
MO confondus						
B - RESEAUX D'EAUX USEES	142 760.00	70% 99 932.00				0.00
Lot 2 - Phase 2 : Montjoly	129 563.00	90 694.10	6 884.00	16 296.00	76 405.90	0.00
A - OPERATIONS GENERALES - pour la globalité du chantier	5 310.00	70% 3 717.00				0.00
MO confondus						
B - RESEAUX D'EAUX USEES	124 253.00	70% 86 977.10				0.00
Mise en conformité des privés	78 590.00	39 295.00				39 295.00
Montant total des travaux - € HT	356 223.00	233 638.10	6 884.00	16 296.00	60 109.90	39 295.00
Contrôles externes des réseaux d'assainissement avant réception	7 000.00	70% 4 900.00			2 100.00	0.00
Frais de maîtrise d'œuvre (hors contrôles branchements avant travaux)	7 000.00	70% 4 900.00			2 100.00	0.00
Diagnostic de branchements	2 800.00	70% 1 960.00			840.00	0.00
Contrôles branchements après travaux	1 300.00	70% 910.00			390.00	0.00
TOTAL GENERAL € HT	374 323.00 €	246 308.10 €	6 884.00 €	16 296.00 €	65 539.90 €	39 295.00 €
TVA - 20%	74 864.60 €					
TOTAL GENERAL € TTC	449 187.60 €					

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les deux plans de financement présentés,
- Autorise le Président à solliciter les demandes de financements présentées ci-dessus auprès de l'Agence de l'Eau, la DETR et le Fond Cantal Solidaire.

GEMAPI**Structuration en Syndicat mixte**

Monsieur le Président rapporte la création des syndicats GEMAPI au 1^{er} juillet 2026 : EPAGE Sources Dordogne Rhue et Syndicat Mixte Auze Sumène.

La participation demandée est à la hauteur de la superficie sur la Communauté de Communes du Pays de Salers.

Les territoires concernés sont le Cantal la Corrèze et le Puy-de-Dôme

Sièges : Champs-sur-Tarentaine (EPAGE) et Saignes (Auze Sumène)

EPCI concernés : Pays Gentiane, Dômes Sancy Artense, Massif du Sancy, Hautes Terres Communauté, Pays de Salers, Sumène Artense Communauté (+ Pays de Mauriac pour la répartition financière)

L'Objectif est d'anticiper la mise en œuvre opérationnelle des syndicats, recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et mettre en place un groupement de commandes.

Les missions principales de l'AMO : Structuration générale et feuille de route, calendrier, points de vigilance et Ressources humaines (Transfert des agents (techniciens, animatrices)), organisation, statuts, conditions de travail, régime indemnitaire, Moyens techniques, bâtiments, matériel, véhicules, contrats en cours...

Marché à bons de commande : durée maximale : 6 mois

Montant : Minimum : 10 500 € Maximum : 21 000 €

Le Portage sera assumé par Sumène Artense Communauté avec un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50 % et reste à charge réparti selon la surface de bassin versant.

Le reste à charge pour la Communauté de communes du Pays de Salers avec une part relative de 10,68 % de surface s'établit entre une contribution minimale de 560,45 € et une contribution maximale de 1 120,89 €.

Le Président rajoute que ce qui est collecté pour GEMAPI doit aujourd'hui servir en investissement, il est important de passer en mode travaux après avoir collecté la redevance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création des syndicats GEMAPI au 1^{er} juillet 2026 : EPAGE Sources Dordogne Rhue et Syndicat Mixte Auze Sumène.
- Inscrit les crédits correspondants à l'assistance à maîtrise d'ouvrage au budget GEMAPI,
- Autorise le Président à mettre en œuvre cette décision.

LOGEMENT/HABITAT

Avenant n°1 Pacte Territorial – rajout à l'ordre du jour

Monsieur le Président expose que le Pacte Territorial France Rénov' est mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2026 avec SOLIHA comme nouvel opérateur.

En 2025, l'ANAH, le Département et les EPCI ont engagé ce dispositif afin de renforcer l'efficacité des actions en faveur de la rénovation énergétique des logements (convention signée le 13 juin 2025).

Le Pacte repose sur la complémentarité entre : l'Espace Conseil France Rénov', porte d'entrée unique pour les ménages, et les opérateurs des EPCI, chargés de l'accompagnement opérationnel des projets.

Ces EPCI ont désigné de nouveaux opérateurs, intégrés au Pacte Territorial :

- Volet 1 : animation et mobilisation des ménages,
- Volet 2 : information et conseil.

Un avenant à la convention est nécessaire pour : ajuster les montants financiers et mettre à jour la cartographie des dispositifs au 1^{er} janvier 2026 en intégrant les enjeux territoriaux et les missions des opérateurs.

Coût : CCPS : 15 525 € / Subvention Anah : 11 000 € / Reste à charge 4 445 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'avenant à la convention qui permet d'ajuster les montants financiers et la mise à jour de la cartographie des dispositifs,
- Autorise le Président à signer l'avenant correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur Louis CHAMBON fait part du message reçu en fin de semaine concernant la suppression de points de dépôts et retraits d'espèces pour les régies publiques, avec une

réorganisation du dispositif DGFIP qui entraîne la Suppression du service dépôts/retraits d'espèces au bureau de Poste de Mauriac à compter du 25 février.

Les collectivités devront se rendre à Riom es Montagnes, Aurillac ou dans les départements limitrophes pour déposer et retirer des espèces. Un entretien téléphonique a eu lieu avec Madame le Maire de Mauriac qui a sollicité les parlementaires, un courrier a déjà été réalisé par Monsieur Sautarel, Sénateur du Cantal

Monsieur Jean-Marie FABRE applaudi ironiquement cette décision,

Monsieur Louis CHAMBON propose un courrier pour la Communauté de Communes du Pays de Salers dénonçant la vision parisienne d'un service public plus efficient et plus proche, « on se moque de nous ».

Monsieur Patrice FALIES « c'est scandaleux » l'avenir des bureaux de poste dans les campagnes, c'est une vraie réalité, le rôle de l'agence postale est restreint et le maillage de la Poste est faible, quand il y a une fermeture de 4 bureaux en 5 jours il y a une véritable inquiétude sur les services à la population.

Monsieur Jean-Marie FABRE explique que l'on a été trop passif au moment de la fermeture des perceptions et cela continue. Nos parlementaires doivent agir, une action forte est nécessaire, on se mobilise toujours après, il ne faut pas attendre.

Monsieur Louis CHAMBON complète en précisant qu'il n'y avait pas eu de bruit de couloir pour prévenir de cette fermeture.

Pour Monsieur Patrice FALIES il est illusoire que les 4 parlementaires du Cantal n'aient pas été au courant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter une motion contre cette décision de fermeture de points de dépôts et retraits d'espèces pour les régies publiques qui entraîne la Suppression du service dépôts/retraits d'espèces au bureau de Poste de Mauriac à compter du 25 février.

Le service dépôts/retraits d'espèces au bureau de Poste de Mauriac est essentiel pour les collectivités du secteur Mauriac/Salers. Sa suppression entraîne des déplacements allongés ainsi que des surcoûts et des contraintes de sécurité. Nous demandons une solution réelle de proximité avec une mobilisation des parlementaires.

CALENDRIER

Monsieur Louis CHAMBON fait part des dates à retenir :

- 3 mars : bilan Oc'teha OPAH (5 ans)
- 13 avril : conseil communautaire d'installation, date non validée à affiner

Monsieur Louis CHAMBON rappelle que c'est le dernier conseil communautaire de la mandature et demande aux membres du Conseil Communautaire s'ils souhaitent s'exprimer ?

Monsieur Jean-Marie FABRE souhaite prendre la parole : deux sujets restent en tête de mes préoccupations.

Le sujet du logement et des dispositions à prendre pour pouvoir réhabiliter est essentiel. Le premier frein à l'installation sur nos communes c'est l'absence de logement, des actions sont nécessaires, il faut que les collectivités s'investissent pour réhabiliter. Des actions intercommunales et communales sont nécessaires en urgence. L'absence de logement est un frein à notre développement et à l'attractivité du territoire.

D'autre part je souhaite voir le travail des commissions se développer, il y a un intérêt à ce que plus d'élus participent à la vie du territoire dans des commissions qui se doivent de devenir de véritables lieux de réflexion.

Monsieur Louis CHAMBON voudrait partager le souhait de monsieur Jean-Marie FABRE notamment sur le développement du travail des Commissions qui a déjà été évoqué au sein des services de la Communauté de Communes.

« Je ne vous cache pas que je serais candidat à la Présidence de la Communauté de Communes du Pays de Salers », l'implication des Conseillers communautaires est essentielle, il sera nécessaire d'apporter des explications sur le rôle de la Communauté de Communes, sur son influence pour le territoire et sur sa situation financière.

On va passer dans du fonctionnement de service et pour impliquer les nouveaux conseillers il faudra définir notre rôle, nos objectifs et nos capacités financières. L'urbanisme sera aussi un défi à relever pour la collectivité. Les commissions devront travailler, ce qui n'a pas été possible pendant 16 mois compte tenu de dossiers à solder : dépollution, Tribunal de Commerce, mais les Commissions doivent se remettre en œuvre.

Le fonctionnement devra changer entre le bureau et le Conseil communautaire avec plus de dialogue et d'écoute et le format des conférences des maires sur des thématiques particulières devra être privilégié avec du dialogue, de la transparence et de l'écoute.

Les propositions de thématiques devront émaner de l'ensemble des conseillers. Le travail doit être porté par tous en transversalité en définissant pour le territoire, les priorités et les services à mettre en œuvre.

C'est un challenge passionnant à porter, je voudrais remercier le personnel de la Communauté de Communes pour les 16 mois de travail que je n'ai pas vu passer. Les dossiers sont traités dans le calme on essaie d'avoir le même niveau d'information.

Je voudrais également remercier l'ensemble des élus de la Communauté de Commune du Pays de Salers.

J'ai également pu faire de belles découvertes sur ce territoire, je pense à la pisciculture, à Justidance, à Poney and co.... et j'en oublie.

J'ai rencontré des gens passionnés et passionnants qui donne de l'énergie, j'aime ce territoire, on y habite on y vit !

Je renouvelle mes remerciements aux élus après 16 mois de formation, on apprend à se connaître, j'ai également une pensée pour ceux qui ne seront plus là et formule mes vœux de réussite aux autres,

« Dans les temps difficiles se forge des Communautés de Communes solides ! »

L'ordre du jour est épuisé à 22H10, la séance est levée.

Monsieur Patrice FALIES invite l'ensemble des présents à partager le verre de l'amitié.